



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°10-28

L'an deux mille dix,
Le 7 décembre, à Bouzicourt (Ardennes)

Date de convocation	8 novembre 2010
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	36 titulaires
+ Suppléants	36 suppléants
+ Présents	19
+ vote par procuration	0

PRÉFECTURE des ARDENNES

23 DEC. 2010

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Sylvain DALLA-ROSA, M. Bernard DEKENS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Daniel LAURENT, Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Christian BORGNET, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Franck TUOT, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Autorisation d'engagement et de liquidation des dépenses d'investissement

Vu le budget pour l'exercice 2010 adopté par délibération du Comité Syndical n° 10-05 du 5 février 2010,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget de l'exercice 2010 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2011. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2010 :	2 960 582 €
A déduire, crédits afférents au remboursement de la dette :	25 038 €
Total :	2 935 544 €
¼ des crédits ouverts :	733 886 €

Ch 20 article 2031	80 000 €
Ch 21 article 2182 Matériel de transport :	20 000 €
Ch 23 article 2313 Construction :	400 000 €

Le Président,

Jean-Paul BACHY